Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20261029-20261029CRAT001-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : Titulaires : 50 + 8 Pouvoirs
Suppléant : 1

Secrétaire de séance : M. J. LEFEVRE

Sous la présidence de M. F. ENSMINGER

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. F. STAATH, Mme D. HAMM, MM. P. DONMEZBAS, C. KILIAN, Mme V. LAFORGUE, M. P. MICHEL, Mme S. LANDOLT , M. F. ENSMINGER, Mmes H. GRAN, S. GANGLOFF, MM. E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, P ESCHENBRENNER, Mme E. MATHIS, MM. J.-M. KRENER, M. DANNER, G. THIRIET, J.-M. BALTZER, C. WINDSTEIN, Mme G. HUSER - Suppléante -, MM. A. DANNER, D. VOGT, Mme M.-C. PESCE GOETZMANN, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. M. MAGNANI, F. VOGLER, C. FAUTH, L. WALTER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, A. BAUER, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, M. OSTER, P. KOEHLER, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, Q. BREFI, J. LEFEVRE, C. EICHWALD, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. F. SCHILL, C. DORSCHNER, S. CUNRATH, J.-M. REICHHART.

EXCUSES : Mme L. DORN - Pouvoir à M. P. DONMEZBAS -, M. D. ETTER - Pouvoir à M. B. KRIEGER -, Mmes F. BRACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, S. SCHNELL - Pouvoir à M. M. DANNER -, MM. Y. KLEIN - Pouvoir à Mme S. GANGLOFF -, P. GANGLOFF, R. SCHMITT - Pouvoir à M. M. KRAPFENBAUER -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation du Conseil

Signature d'un avenant de marché

Vu la délibération n°8C du Conseil communautaire du 16 avril 2026 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte, de la signature de l'avenant de marché suivant :

N° de Marché et date de signature	Objet du marché	Titulaire	Montant HT du marché	Objet et justificatifs de l'avenant	Date et montant HT de l'avenant	% d'aug°
2024MP003 15/01/2024	Mission de coordination SPS pour les travaux de réaménagement de la Traverse de la Commune de La Petite Pierre	PRESENTS 7 Rue de Dublin 67300 Schiltigheim	6 300 €	Suivi complémentaire des séquences A et D en phase de conception-étude et en phase de réalisation des travaux complémentaires	24/09/2026 **1 100 €**	**17,46 %**

Acceptation de demandes d'admission en non-valeurs présentées par le Service de Gestion Comptable

Vu la délibération n°8G du 16 avril 2026 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour traiter les demandes d'admission en non-valeurs présentées par le Service de Gestion Comptable,

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte, de l'acceptation, par arrêté n°2026-ANV-01 du 12 octobre 2026, des demandes d'admissions en non-valeur de divers titres de recettes figurant en annexe.

Signature de conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour des travaux en lien avec l'exercice de la compétence « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire »

Vu la délibération n°8I du Conseil communautaire du 16 avril 2026 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour signer avec les communes, la CeA, toute communauté et tout syndicat intercommunal, des conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement,

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte, de la signature

- 28 avril 2026 avec la Commune de Bosselshausen d'un avenant n°1 à la convention du 4 juillet 2024 pour des travaux de voirie dans la Rue principale et la Grand Rue portant le montant total des travaux à la somme de 249 485,06 € HT répartis de la façon suivante :
  - Travaux de compétence communautaire : 197 650,51 € HT
  - Travaux de compétence communale : 51 834,55 € HT
- le 22 juin 2026 avec la Commune de Lohr d'un avenant n°1 à la convention du 20 juin 2025 pour des travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de la rue de la fontaine portant le montant total des travaux à la somme de 312 558,50 € HT répartis de la façon suivante :
  - Travaux de compétence communautaire : 216 105,12 € HT
  - Travaux de compétence communale : 96 453,38 € HT
- le 8 septembre 2026 avec la Commune de Wingen-sur-Moder de deux conventions :
  - Une relative aux travaux de création et d'installation de 6 coussins berlinois en enrobe dans la traverse de la « Huhnerscherr » et de la rue principale pour un montant total de 20 600 € HT répartis de la façon suivante :
    - Travaux de compétence communautaire : 16 250 € HT
    - Travaux de compétence communale : 4 350 € HT
  - Une relative aux travaux de création et d'installation de 2 plateaux surélevés dans la rue principale pour un montant total de 65 770,45 € HT répartis de la façon suivante :
    - Travaux de compétence communautaire : 57 998,73 € HT
    - Travaux de compétence communale : 7 771,72 € HT

Virements de crédit de paiement

Vu l'article 1.3 du Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté de Communes adopté par délibération n°5 du Conseil communautaire du 24 septembre 2026 stipulant que le Conseil communautaire délègue au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Le Président rend compte au Conseil, qui
en prend acte, des mouvements de crédit ci-après procédés par :

- arrêté du 30 septembre 2026 pour le Budget annexe « Office de Tourisme »

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Fct°	Montant
Dépenses	011	62367	Publications	01	- 1 000 €
	014	7398	Reversements – restitutions et prélèvements divers	01	+ 1 000 €

- arrêté du 5 octobre 2026 pour le Budget principal

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Opérat°	Fct°	Montant
Dépenses	13	1322	Subventions Région (actifs non amortissables)	OPFI	01	+ 2 000 €
	23	2313	Immobilisations en cours - constructions	84	3312	- 2 000 €

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jérôme LEFEVRE
Secrétaire de séance

Fabrice ENSMINGER
Président